

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2024
COMMUNE DE DIENVILLE

La réunion a débuté le 11 septembre 2024 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur LARGE Claude.

Membres présents :

Monsieur ASSIER Roger
Madame DOYEN Florence
Monsieur DUPONT Bruno
Monsieur LARGE Claude
Monsieur MAILLARD Francis
Monsieur PAILLEY Régis
Madame PETIT Catherine
Monsieur RAVIER Sébastien
Monsieur VERHAEGEN Yannick
Monsieur VINZENT Franck

Membres absents représentés :

Madame BOURCIER Céline Pouvoir donné à M VERHAEGEN Yannick
Madame CARTIER Isabelle Pouvoir donné à Mme PETIT Catherine

Membres absents excusés :

Madame COQUIN Mélisandre
Madame TABOURET Nathalie

Secrétaire de séance : Monsieur VINZENT Franck

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2024
- D2024_56 - Budget assainissement : décision modificative
- D2024_57 - Remboursement de factures à Mr MEUNIER
- D2024_58 - Délibération complémentaire révision du PLU
- D2024_59 - Vente de bois
- D2024_60 - Vente de chaises à Mme COHEN
- Questions diverses
- Questions diverses

- Désignation secrétaire de séance

Monsieur Franck VINZENT

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2024

Les membres du conseil à l'unanimité approuvent le compte rendu du 03 juillet 2024

D2024_56 - Budget assainissement : décision modificative

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'effectuer un ajustement de trésorerie afin de procéder au règlement de la facture redevance pour modernisation des réseaux pour l'activité 2023.

Aussi, il convient de prendre une décision modificative de la façon suivante :

Afin de créditer les comptes suivants, il convient de procéder au transfert suivant :

- Du C/6156 (Chapitre 011) Entretien, réparation : **- 22.000 €**
- Au C/706129 (chapitre 014) Redevances : **+ 22.000 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE de procéder au transfert de crédits pour les montants indiqués

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

12 voix pour

De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de services nécessaires à la révision du PLU, de confier la réalisation des études nécessaires à la révision du PLU à un bureau d'études spécialisé en urbanisme dans le respect des règles fixées par le code des marchés publics et d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU en section d'investissement du budget de l'exercice considéré. L'État sera sollicité afin qu'une dotation soit allouée pour compenser une partie des frais engagés pour la révision du PLU.

De confier, conformément aux règles de la commande Publique, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLU au bureau d'étude d'urbanisme : AUDICÉ.

Article 4

D'associer les services de l'État sur l'initiative du Maire ou à la demande du Préfet conformément aux articles L.132-10, L.132-11 et L.153-16 du code de l'urbanisme ;

D'associer à leur demande les personnes publiques autres que l'État à la révision du PLU conformément aux articles L.132-11 et L.132-13 du code de l'urbanisme.

12 voix pour

D2024_59 - Vente de bois

Monsieur Mr PAILLEY présente au membre du conseil municipal, une proposition d'achat de la Société Forestière de l'Orient, concernant des frênes et un tremble qui s'abîment et qui sont difficiles d'accès pour un abattage classique et qu'il est préférable de procéder à un câblage pour permettre l'abattage en toute sécurité.

La Société Forestière de l'Orient propose :

- Achat de 20 Frênes
- Achat de 1 Tremble

Pour un montant total de **1.150,00€**

Mr PAILLEY, informe que les têtes seront proposées à l'affouage.

Le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ la proposition d'achat de la Société Forestière de l'Orient pour un montant de **1.150,00€**.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

12 voix pour

D2024_60 - Vente de chaises à la Compagnie de l'Aube

Madame Catherine PETIT informe les membres du conseil qu'il existe un stock de 40 anciennes chaises en bois à l'atelier municipal. Suite à une demande de Mme COHEN Hélène responsable de la Compagnie de l'Aube souhaitant les récupérer pour son activité théâtrale à la Pellière.

Mme PETIT, propose de les vendre au tarif de **4€** la chaise, soit une proposition d'achat de :

- 30 chaises à 4€
- 10 chaises en très mauvais état gratuites

Pour un montant total de **120.00€**

Le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ la proposition de mise en vente des chaises,

ACCEPTÉ le montant de vente à hauteur de **120€**, ainsi que les 10 chaises gratuites,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

12 voix pour

- Questions diverses

- Mr le maire informe que le 25 septembre aura lieu la cérémonie des anciens combattants à 11h place de la mairie, suivi d'un pot de l'amitié.
- Mr le maire informe que l'entreprise SIMON-MARC propose un devis avec trois options concernant la restauration des vitraux :
 - Option 1 un montant de **307.056 TTC**
 - Option 2 un montant de **416.861,42 TTC**
 - Option 3 un montant de **364.068,86 TTC**

Le montant des 3 options proposé, dépasse le budget initialement prévu d'environ de 70.000€ voir 80.000€. Mr le maire informe que des demandes de subvention vont être effectué auprès de la DRAC et du Département.

- Mr PAILLEY informe, qu'un vol de fioul au niveau de la cuve du foyer a été constater. Il a contacté l'entreprise ORMANCEY pour établir un devis des réparations. Il a également demandé un devis pour la transformation des toilettes publics situé derrière la mairie.

Nous sommes dans l'attente des deux devis.

- Mme PETIT fait un retour sur les animations de cet été pour le compte de Mme CARTIER, informe que :
 - Le vide grenier du mois de juin a réuni 26 exposants et engendré une recette pour le compte de l'association des Templiers d'un montant de 225€
 - Le marché artisanal du mois de juillet a réuni 64 exposants
 - Le vide grenier du mois d'août sur le port a réuni 75 exposants et engendrer une recette pour le compte de l'association USD-cyclo d'un montant de 1.006€.

Les animations de cet été ont plu, et notamment les animations proposées par la société STREET EVENTS.

- Mme PETIT, informe que le SIEDMTO a procédé à un contrôle des sacs de recyclage le 05/07/2024 et ressorts un taux de refus de 23,64%, dû principalement à des erreurs de tris des déchets (emballage mal vidé, barquette avec son opercule, mouchoir en papier, couches...).
- Mr DUPONT Bruno, signale un problème de chats errants au niveau de la place de la halle. Ainsi que la tonde d'herbe sur le devant de propriété rue notamment de la Pellière, n'est pas effectuée et bloque l'accès au trottoir pour les piétons. Un rappel de la mairie sera effectué.
- Mr VINZENT Franck souhaite avoir un point sur l'avancement du dossier des caméras de surveillance. Mr le maire l'informe qu'il est en attente de retour des demandes de subventions notamment de la FIPD et que pour le moment la commune peut espérer déjà obtenir 30% de subvention.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h32.

Monsieur VINZENT Franck
Secrétaire de séance

Monsieur LARGE Claude,
Maire

